



Déclaration des représentants des personnels de l'ONF

lors du conseil d'administration du 11 mars 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs

11 mars 2021. La mission interministérielle a rendu son rapport depuis 20 mois. A priori un délai suffisant pour mener une réflexion, faire mûrir des projets et élaborer une stratégie ambitieuse pour la forêt publique française. Ce rapport actait la caducité du contrat 2016 – 2020 entre l'Etat et l'ONF et l'obsolescence du modèle financier sur lequel l'ONF a été bâti il y a plus de cinquante ans.

Depuis, les ministères de tutelle annoncent un contrat rénové pour fin 2020, puis le 1^{er} trimestre 2021, maintenant le 1^{er} semestre. Sauf annonce différente en séance, le prochain CA étant prévu le 1^{er} juillet et le contrat ne pouvant être signé avant un vote du CA, ce ne sera donc a priori pas avant le début du second semestre. Sans feuille de route officielle, comment l'établissement peut-il continuer à avancer sur des orientations stratégiques ?

Il y a huit jours, les administrateurs ont enfin reçu les projets de contrat et de plan stratégique pour la période 2021-2025. Les espoirs que pouvaient encore avoir ceux qui représentent les personnels de l'ONF ont été vite douchés : toujours plus, toujours mieux, mais sans chiffrage, ni moyens humains. Il ne reste plus qu'un catalogue d'intentions, bonnes pour certaines et néfastes pour la plupart. De ces documents ne ressortent aucun projet, aucune stratégie ambitieuse, aucun financement explicite. Pire, il déroge à la législation, à savoir l'article L.221.3 du code forestier qui prévoit un financement pluriannuel.

Les artifices sont toujours les mêmes : « redressement du modèle par la maîtrise des charges », « adapter les moyens de l'ONF », « recettes propres », « stratégie de valorisation des services ».

Le plan de relance, sur 2 ans, n'est en aucun cas une réponse au problème du modèle économique de l'ONF, puisque la très grande majorité des sommes perçues sera dépensée pour des charges externes et nouvelles.

La stratégie sur les travaux et l'activité conventionnelle n'est évoquée que par la marge nette. Alors qu'aucune décision officielle n'a été prise, le projet de filialisation d'une partie des activités conventionnelles avance bon train mais ne figure pas dans le projet de contrat. Le cumul des éléments que nous avons pu obtenir laisse pourtant à penser que d'ici 5 ans il n'y aura plus que 1000 à 1200 ouvriers forestiers à l'ONF, soit la moitié de l'effectif actuel. Pour partie, ceux-ci auront la perspective de devenir des sous techniciens forestiers avec une précarisation de l'emploi et une privatisation

altérant les missions régaliennes de l'établissement. La direction fait le choix par ailleurs de privilégier la sous-traitance à la qualité des travaux effectués par les ouvriers de l'ONF restants. Alors que le contrat précédent prévoyait la stabilisation des effectifs, l'établissement a perdu plus de 1000 emplois sur la période, menaçant la santé des personnels, fonctionnaires et de droit privé toutes catégories confondues. L'ONF ne s'est-il pas une nouvelle fois auto saisi d'une vague suggestion de l'Etat et l'a-t-il internalisé sans en mesurer les conséquences ? Le projet de filialisation, décision stratégique dans laquelle l'ONF s'engage à toute vitesse et la stratégie à long terme en matière de travaux forestiers seront-ils un jour soumis au Conseil d'Administration ?

La manière dont le Conseil d'Administration est méprisé n'augure pas d'une réelle réforme de la gouvernance, qui demanderait au contraire des orientations stratégiques présentées à tous les administrateurs et réellement débattues. Quel est l'intérêt, par exemple, de créer aujourd'hui un comité d'audit, sans avoir discuté auparavant de ses missions dans le cadre du contrat ?

Quant au « dialogue social soutenu et apaisé », la direction n'en prend pas le chemin. Les organisations syndicales représentatives des personnels de l'ONF sont unanimes pour dénoncer l'absence de concertation. Les propositions de réunions et de concertation sur des sujets totalement secondaires se multiplient, mais aucune discussion n'avance sur le fond. Les dernières instances formelles, de droit public comme de droit privé, ne se sont pas tenues. La situation est au moins aussi dégradée sur ce sujet qu'en 2017/2018.

L'ensemble des organisations syndicales de l'ONF demande à être reçu d'urgence par les ministères de tutelle de l'ONF.

La forêt française, et tout particulièrement la forêt publique, mérite une véritable stratégie et des moyens pour faire face aux défis de demain. Mais l'Etat stratège, en charge de la politique forestière, se fait toujours attendre. L'obstruction actuelle du Gouvernement au regard de la loi Climat débattue à l'Assemblée nationale conforte nos craintes.

Les représentants des personnels
de l'Office National des Forêts